

**Assemblée générale**

Distr. générale
19 février 2009
Français
Original : anglais

**Comité spécial chargé d'étudier la situation
en ce qui concerne l'application de la Déclaration
sur l'octroi de l'indépendance aux pays
et aux peuples coloniaux**

Samoa américaines

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Généralités	3
II. Question constitutionnelles, juridiques et politiques	3
III. Budget	6
IV. Situation économique	7
A. Généralités	7
B. Agriculture et pêche	8
C. Tourisme	8
D. Transports et communications	9
E. Approvisionnement en eau, assainissement et autres services publics	10
V. Situation sociale	11
A. Généralités	11
B. Emploi et immigration	11
C. Éducation	12
D. Santé publique	13
E. Criminalité et système judiciaire	14



VI.	Protection de l'environnement et préparation en prévision des catastrophes	15
VII.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	16
VIII.	Statut futur du territoire	17
A.	Position du gouvernement du territoire	17
B.	Position de la Puissance administrante	17
C.	Résolutions adoptées par l'Assemblée générale	17

I. Généralités

1. Les Samoa américaines sont un territoire non autonome administré par le Département de l'intérieur des États-Unis d'Amérique, qui a un représentant résident sur place¹. Ce territoire est situé dans le Pacifique Sud, à environ 3 700 kilomètres au sud-ouest d'Hawaï et 4 350 kilomètres au nord-est de l'Australie. Il comprend sept îles principales (Tutuila, Aunuu, Ofu, Olosega et Ta'u, appelées îles Manu'a), ainsi que Swains et Rose (deux atolls de corail) et plusieurs îles plus petites. La superficie totale du territoire, dont 70 % sont recouverts par une forêt dense, est d'environ 200 kilomètres carrés. Tutuila, la plus grande des îles, où se trouve Pago Pago, la capitale, possède l'un des ports les plus profonds du Pacifique. L'île représente 70 % de la superficie du territoire et regroupe près de 100 % de la population.

2. En 2008, les estimations de la population des Samoa américaines variaient, selon les sources, entre 64 800 et 69 000 habitants. L'âge médian était de 22,8 ans et le taux de masculinité était estimé à 1,06 homme pour 1 femme². Approximativement 40 % des habitants avaient moins de 15 ans³. Environ 50 % des habitants vivaient dans les villes et le taux net de migration était d'environ -5,4 pour 1 000 habitants⁴. Environ 91 000 Samoans vivent en hors du territoire, dans les États de l'Alaska, d'Hawaï et sur le territoire continental des États-Unis⁵.

3. Sur le plan ethnique, la population compte environ 90 % de Samoans/Polynésiens. Les protestants congrégationalistes représentent 80 % de la population et les catholiques romains 20 %. La plupart des Samoans sont bilingues et parlent le polynésien et l'anglais.

II. Questions constitutionnelles, juridiques et politiques

4. On s'accorde généralement à penser que l'archipel des Samoa a été peuplé il y a quelque 3 000 ans par des populations ayant émigré de l'Asie du Sud-Est dans le Pacifique. Les Hollandais ont été les premiers Européens à découvrir ces îles en 1722. Quelques colons sont venus s'y installer dès le début du XIX^e siècle et ils ont été suivis par des missionnaires vers 1830. À la fin du XIX^e siècle, les luttes intestines entre les chefs locaux et les rivalités entre les puissances coloniales – Allemagne, États-Unis et Grande-Bretagne – ont déclenché une période d'instabilité. L'acte de cession de ces îles aux États-Unis a été officiellement entériné par une loi du Congrès le 20 février 1929. Conformément à cette loi, les Samoans

Note : Les informations figurant dans le présent document sont extraites de documents déjà publiés, dont des documents du gouvernement du territoire, et d'informations communiquées au Secrétaire général par la Puissance administrante en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

¹ Conformément aux décrets du Secrétaire 2657, du 29 août 1951, et 3009 tel que modifié, du 3 novembre 1977, établissant la nature et l'étendue de l'autorité du Gouvernement des Samoa américaines ainsi que les modalités d'exercice de cette autorité; Département de l'intérieur (<http://elips.doi.gov/elips/release/3421.htm>).

² Informations communiquées par la Puissance administrante, 9 janvier 2009 et la Central Intelligence Agency (CIA), à consulter sur le site <http://www.cia.gov>, 18 décembre 2008.

³ *Samoa News*, 5 septembre 2008.

⁴ Secretariat of the Pacific Community « Our 2008 populations and demographic indicators », 29 mai 2008.

⁵ Informations communiquées par la Puissance administrante, 9 janvier 2009.

américains se sont vu accorder le statut de nationaux américains. La loi prévoyait la mise en place d'un gouvernement des Samoa américaines, tous les pouvoirs civils, judiciaires et militaires étant dévolus à une personne désignée par le Président des États-Unis. Étant donné que la région présentait pour les États-Unis un intérêt essentiellement militaire, le territoire a été placé sous la juridiction de la marine des États-Unis. Le 29 juin 1951, en vertu de l'ordonnance 10264 du Président des États-Unis, l'administration du territoire a été placée sous le contrôle du Département de l'intérieur.

5. Les Samoa américaines sont un territoire des États-Unis « non incorporé et non autonome » soumis au droit américain. Les dispositions de la Constitution et le droit des États-Unis ne s'y appliquent pas dans leur totalité. Les résidents des Samoa américaines ne sont pas des citoyens des États-Unis. Ils sont considérés comme des nationaux des États-Unis et peuvent donc entrer dans le pays librement, y travailler et résider là où ils veulent. Les enfants nés de parents étrangers sur le territoire samoan prennent non pas la nationalité américaine, mais celle du pays d'origine de leur père ou de leur mère. Les Samoans ne peuvent pas voter à une élection générale aux États-Unis, mais ont le droit de participer aux primaires présidentielles et aux comités électoraux.

6. La Constitution, adoptée en 1960, a été révisée en 1967 puis modifiée en 1970 et 1977. Tous les amendements ou modifications apportés à la Constitution des Samoa américaines (tels qu'approuvés par le Secrétaire à l'intérieur) doivent obligatoirement faire l'objet d'une loi du Congrès des États-Unis. En 2008, les Samoans, consultés par référendum, ont repoussé à une très faible majorité un amendement à la Constitution (voir par. 13).

7. La Constitution du territoire garantit la séparation des pouvoirs exécutif et législatif et l'indépendance du pouvoir judiciaire. L'exécutif est exercé par un gouverneur et un gouverneur adjoint qui sont élus pour un mandat de quatre ans au suffrage universel des adultes. Tous les Samoans âgés de plus de 18 ans ont le droit de vote. Le Gouverneur est chargé de faire appliquer la législation du territoire ainsi que les lois américaines et il peut exercer son droit de veto en ce qui concerne les lois adoptées par le *Fono*, qui est le Parlement des Samoa américaines.

8. Le Gouverneur Togiola T. A. Tulafano et le Lieutenant-Gouverneur Faoa Ipulasi A. Sunia ont été réélus en novembre 2008. Leur mandat expirera en novembre 2012, date à laquelle se tiendront les prochaines élections. Comme on l'a signalé précédemment, en septembre 2007, le FBI a arrêté le Gouverneur adjoint Sunia, et l'a ensuite libéré d'une affaire de passation des marchés du Département de l'éducation du territoire. En attendant que la justice statue, M. Sunia qui a plaidé « non coupable » devant un tribunal fédéral à Washington, continue d'exercer ses fonctions de Gouverneur adjoint.

9. Le *Fono* est un parlement bicaméral composé d'un sénat, qui compte 18 membres choisis par les 14 conseils tribaux traditionnels, et d'une chambre des représentants de 21 membres, dont 20 sont élus au suffrage universel et 1 est nommé en qualité de délégué sans droit de vote de l'île Swains. Seuls les *matais*, chefs traditionnels d'une famille élargie, ou *aiga*, peuvent devenir sénateurs. La durée du mandat est de quatre ans pour les sénateurs et de deux ans pour les représentants. Le *Fono* peut adopter des lois concernant toutes les affaires locales, à condition qu'elles ne contredisent pas les lois des États-Unis qui s'appliquent dans le territoire ou les traités et accords internationaux auxquels les États-Unis sont partie.

10. Depuis 1981, les Samoa américaines élisent, au suffrage direct, pour un mandat de deux ans, un délégué à la Chambre des représentants des États-Unis qui a le droit de vote dans les commissions et en séance plénière. Le représentant actuel, Eni F. H. Faleomavaega a été réélu en novembre 2008 pour un onzième mandat consécutif de deux ans⁵.

11. L'appareil judiciaire comprend une Haute Cour composée du Président et de juges nommés par le Secrétaire à l'intérieur des États-Unis, et des tribunaux de district et de village dont les juges sont nommés par le Gouverneur. La Haute Cour comprend la Chambre d'appel, la Chambre de première instance et les Chambres des questions foncières et des titres et les divisions des affaires liées à la famille, aux stupéfiants et à l'alcool⁶. La Haute Cour a une juridiction fédérale limitée sur certaines questions telles que la sécurité alimentaire, la protection des animaux, la préservation de l'environnement, les transports maritimes et certains aspects spécifiques du droit maritime⁶. Les autres affaires intervenant dans les Samoa américaines et relevant du droit fédéral sont portées devant les tribunaux de district, principalement les tribunaux fédéraux de district d'Hawaii et de Washington⁷. Comme les Samoa américaines ne relèvent pas d'une instance fédérale, aucune disposition n'est prévue par la loi pour faire appel des décisions de la Haute Cour devant un tribunal fédéral de district. Dans son rapport du 27 juin 2008, le Government Accountability Office a conclu à une « situation d'incertitude juridique » en ce qui concerne la compétence des juges fédéraux en matière de délivrance de mandats de perquisition concernant des biens situés dans les Samoa américaines dans la mesure où celles-ci sont en dehors de la juridiction d'un tribunal judiciaire fédéral⁶. La législation des Samoa américaines est identique mot pour mot à celle des États-Unis (« lois miroirs »), à cette différence près que toute mention des États-Unis y est remplacée par une mention des Samoa américaines.

12. Comme on l'a signalé précédemment, la Commission d'étude du statut politique futur a été créée en 2006 par la loi 29-6 modifiée par les lois 29-24 et 29-25. Le rapport final de la Commission, rédigé en anglais et en samoan, a été présenté au Gouverneur, au Président du Sénat, au Président de la Chambre des représentants et au Président de la Haute Cour le 31 décembre 2006. Des exemplaires du rapport final ont été publiés en janvier 2007 et affichés sur le site Web du gouvernement territorial (<http://www.americansamoa.gov>). La décision finale sur le statut du territoire appartient au peuple des Samoa américaines. On trouvera des renseignements supplémentaires sur ce rapport dans le document de travail sur les Samoa américaines soumis au Comité en 2008 (A/AC.109/2008/3).

13. À la demande des leaders du *Fono*, un référendum a eu lieu le 4 novembre 2008. La question posée aux électeurs était la suivante : « Faut-il modifier l'article II de la Section 9 de la Constitution révisée des Samoa américaines afin de transférer au *Fono* le pouvoir de passer outre au veto du Gouverneur que détient actuellement le Secrétaire d'État à l'intérieur? ». La modification a été repoussée de justesse par 6 159 électeurs contre 6 137⁵.

14. Un document présenté par Li'amatua's Tufele, Président de la Commission d'étude du statut politique futur lors du Séminaire régional du Pacifique organisé

⁶ United States Government Accountability Office, « Les Samoa américaines : questions liées à d'éventuels changements du système actuel de règlement d'affaires relevant du droit des États-Unis » (juin 2008).

⁷ *Samoa News*, 30 juin 2008.

sous les auspices du Comité spécial à Bandoung (Indonésie) du 14 au 16 mai 2008, a souligné que les conclusions de la Commission montraient bien que le maintien du statu quo ne permettait plus de répondre aux exigences d'une société plus progressiste. Dans le même temps, la Commission a réaffirmé le souci exprimé par la population des Samoa de protéger et de préserver le régime foncier du territoire. En outre, le Président a déclaré qu'il ne faisait pas de doute que les Samoa américaines répondaient au plus important critère de décolonisation établi par l'Assemblée générale, à savoir l'acceptation d'un statut politique par une majorité de la population du territoire. À cet égard, il était souligné dans le rapport qu'il serait peut-être nécessaire que le Comité spécial recommande à l'Assemblée générale d'élaborer une nouvelle définition qui prendrait en compte les cas spéciaux de pays décolonisés tels que les Samoa américaines⁸.

15. Dans son discours inaugural du 9 janvier 2009, le Gouverneur réélu a déclaré que, dans le domaine de la gouvernance, les quatre prochaines années seraient très importantes. Le territoire avait reçu le rapport et les recommandations de la Commission d'étude du statut politique futur, qui serait présenté à une assemblée constituante dans le courant de l'année.

III. Budget

16. Comme on l'a déjà indiqué, le budget du Gouvernement des Samoa américaines est essentiellement alimenté par l'aide fédérale et des recettes locales. Dans le système communautaire traditionnel du territoire, les dirigeants doivent non seulement préserver l'ordre social, mais aussi assurer le bien-être économique de la famille élargie. Les Samoa américaines continuent d'être le seul territoire des États-Unis à recevoir, du Département de l'intérieur, des subventions s'élevant à environ 23 millions de dollars par an pour le budget de fonctionnement du Gouvernement.

17. Le budget du gouvernement du territoire, tel qu'il a été adopté par le *Fono* pour l'exercice 2009 qui a démarré le 1^{er} octobre 2008, s'élève à 340,9 millions de dollars⁵. En janvier 2009, le gouvernement du territoire a indiqué que, selon les prévisions, le budget de l'exercice 2008 serait en excédent.

18. Sur la base des états financiers fournis par le Gouvernement du territoire, le cabinet indépendant chargé de vérifier les comptes de l'administration des Samoa américaines a émis une opinion « avec réserve » pour l'exercice 2007. Les auditeurs ont constaté que le système de tenue et présentation des comptes utilisé par le Gouvernement pour l'exercice 2007 était « inadéquat » et qu'ils ne pouvaient « s'assurer » de l'exactitude des livres d'inventaire; du solde des dépôts de garantie à l'immigration versés et enregistrés; de l'exactitude des soldes d'ouverture; et du montant des mouvements au débit ou au crédit d'autres fonds (trésorerie centralisée). Le Gouvernement du territoire, pour sa part, aurait créé un comité d'audit unique, chargé de mettre en œuvre les conclusions des audits⁹.

⁸ Voir <http://www.un.org/Depts/dpi/decolonization>.

⁹ *Samoa News*, 27 et 29 janvier 2009.

IV. Situation économique

A. Généralités

19. Le produit intérieur brut (PIB) des Samoa américaines se situerait vers 2005 entre 333,8 millions¹⁰ et 558,8 millions de dollars¹¹ et le PIB par habitant entre 5 800⁹ et 9 040 dollars¹². Le 11 juin 2008, le gouvernement du territoire a demandé que tous les service fédéraux qui effectuent des enquêtes périodiques et publient des informations mensuelles incluent les Samoa américaines dans leurs enquêtes de façon à établir des statistiques précises et actualisées sur le territoire¹². Selon le Gouverneur, les Samoa américaines ont été négligées lors des crises économiques antérieures, car ni le Bureau des statistiques du travail du Département du travail des États-Unis, ni le Bureau du recensement ne collectaient de données actualisées sur le territoire¹³. Dans le cadre de l'enquête sur l'impact du salaire minimum qu'il a demandée en février 2009, le Congrès des États-Unis a demandé au Département du travail d'inclure le territoire dans ses enquêtes sur les ménages et sur l'emploi, et au Bureau de l'analyse économique du Département du commerce d'inclure le territoire dans les données sur le produit intérieur brut, et au Bureau du recensement d'inclure des estimations sur la population et un profil démographique du territoire dans l'American Community Survey (enquête sur la population américaine), de collecter les données et de faire rapport sur le territoire avec la même régularité et dans la même mesure que pour les 50 États¹⁴.

20. Selon la déclaration du Gouverneur sur l'état du territoire, prononcée le 12 janvier 2009, la situation économique des Samoa américaines est restée relativement stable en 2008, bien qu'elle ait souffert du ralentissement économique mondial, de la stagnation du produit intérieur brut par habitant et de la faiblesse du revenu par habitant. À la fin de l'année 2008, le taux annuel d'inflation était estimé à 12,2 %. Le prix de l'immobilier avait augmenté de 17 % au cours de l'année, le prix des aliments d'environ 25 %, tandis que les tarifs de l'électricité, les prix de l'essence, des appareils électriques et des biens d'équipement ménager avaient également augmenté¹⁵.

21. En 2008, le Conseil consultatif du Gouverneur pour les questions économiques associe le secteur privé à l'élaboration des politiques de développement économique. En juin 2008, il a présenté à l'administration du territoire, pour examen et observations qui seraient incorporées à la version finale, deux projets de rapport sur le développement économique et sur l'aménagement des politiques. Un troisième rapport, qui formulera des recommandations sur la privatisation de plusieurs départements et organes gouvernementaux, devrait être achevé en 2009⁵.

22. Comme on l'a indiqué dans les rapports précédents, l'économie des Samoa américaines reste tributaire des dépenses de l'Administration fédérale des États-Unis et des conserveries. La pêche au thon et les conserveries de thon constituent

¹⁰ Centre Intelligence Agency des États-Unis, <http://www.cia.gov>, 22 janvier 2009.

¹¹ Office of Insular Affairs (Bureau des affaires consulaires du Département de l'intérieur des États-Unis), 1^{er} mars 2006.

¹² Les Samoa américaines, communiqué de presse du Cabinet du Gouverneur, 22 février 2008.

¹³ *Samoa News*, 21 décembre 2008.

¹⁴ Ibid., 12 février 2009.

¹⁵ Ibid., 2 février 2009.

l'essentiel de l'activité du secteur privé. Un petit secteur du tourisme et quelques entreprises qui vendent exclusivement sur le marché local représentent environ 7 % de l'activité économique.

23. Les États-Unis sont le principal partenaire commercial des Samoa américaines, suivis par la Nouvelle-Zélande, l'Australie, Fidji, l'Indonésie et l'Inde¹⁶. Le thon transformé dans les conserveries représente près de 100 % des exportations du territoire. Les Samoa américaines importent environ 90 % des biens et des produits qu'elle consomme, dont des denrées alimentaires et des produits pétroliers, des pièces détachées, des matériaux de construction, des textiles et des vêtements.

B. Agriculture et pêche

24. Selon les informations rapportées par les médias, 88 % des exploitants du territoire pratiquent une agriculture de subsistance¹⁷. En raison de la faible superficie des plaines et plateaux cultivables, les perspectives de développement agricole sont limitées.

25. Les agriculteurs des Samoa américaines reçoivent une aide du Service de la conservation des ressources naturelles du Département de l'agriculture des États-Unis et de son programme d'incitation à la protection de la qualité de l'environnement¹⁸. En outre, l'administration du développement économique du Département du commerce a accordé au territoire un don de 2,1 millions de dollars pour la construction d'un nouveau marché, le centre commercial Pago Pago de Fagatogo, qui a été inauguré en juillet 2008. Ce centre commercial doit desservir les industries locales de la mer, de l'agriculture et du tourisme¹⁹.

26. Le secteur de la pêche représente environ 80 % de l'économie du secteur privé du territoire²⁰. En juin 2008, le Conseil consultatif a constaté, ainsi qu'il l'a dit dans son premier rapport, que le coût élevé de la transformation – résultant du haut niveau des salaires fédéraux, des normes d'exploitation et des impôts – constituait le principal obstacle au développement des conserveries de poisson²¹. En vertu de la loi de 2007 sur l'allégement fiscal, le crédit d'impôt 30A des conserveries des Samoa américaines a été prolongé d'un an par l'Administration des impôts des États-Unis. En octobre 2008, une nouvelle prolongation de deux ans a été accordée dans le cadre de la loi de stabilisation économique d'urgence de 2008⁵.

C. Tourisme

27. Les Samoa américaines ont accueilli avec succès le Festival des arts du Pacifique 2008 du 20 juillet au 2 août 2008. Pour contribuer à son organisation, le Bureau des affaires insulaires leur a accordé une subvention de 339 000 dollars. Ces

¹⁶ *The New York Times*, 5 février 2009.

¹⁷ *Samoa News*, 13 juin 2008.

¹⁸ Ibid. 11 octobre 2008.

¹⁹ Ibid. 30 juillet 2008.

²⁰ Office of Insular Affairs (Bureau des affaires insulaires du Département de l'intérieur des États-Unis), budget justification for financial year 2009, à consulter sur le site <http://www.doi.gov/oia/budget>.

²¹ *Pacific Magazine*, 30 juillet 2008.

ressources ont servi à couvrir les frais de personnel, de voyage, de commercialisation et de promotion du Festival. Plus de 2 000 habitants des îles du Pacifique et touristes ont participé aux festivités⁵.

28. En 2008, 10 bateaux de croisière ont amené plus de 16 000 passagers et membres d'équipage aux Samoa américaines, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'emplois saisonniers de courte durée et multiplié les possibilités de vente d'objets d'art et d'artisanat locaux. Ainsi qu'on l'a déjà souligné, le tourisme terrestre reste cependant très limité. Les Samoa américaines comptent plusieurs hôtels et motels, d'une capacité totale de 260 chambres, à Tutuila et Manu'a⁵.

29. Le 25 avril 2008, le Gouverneur a signé une loi portant création du Centre d'accueil des visiteurs, établissement semi-public qui succède à l'Office public du tourisme. Un conseil d'administration de sept membres, qui seront nommés par le Gouverneur, est chargé de recruter le directeur du Centre et d'en examiner les principes et procédures opérationnels⁵.

30. À cet égard, le Conseil consultatif a recommandé que le Centre d'accueil établisse une coordination avec le secteur privé pour décider des initiatives touristiques, identifier les conventions et manifestations sportives qui pourraient se tenir dans les Samoa américaines, et promouvoir l'assainissement des rivières et du port de Pago Pago²².

D. Transports et communications

31. Le budget d'équipement du Bureau des affaires insulaires pour les exercices budgétaires 2008 et 2009 attribue au territoire 6 millions de dollars pour établir une connexion par câble sous-marin en fibre optique. Ce projet, qui devrait être achevé en 2009⁵, est l'un des projets de développement économique les plus importants des dernières décennies. Il devrait permettre aux Samoans de se relier plus rapidement et efficacement à l'Internet, et de bénéficier de communications vocales et du transfert haut débit de données dans des secteurs tels que la télémédecine et de télé-enseignement²³.

32. Comme on l'a déjà indiqué, les Samoa américaines comptent quelque 180 kilomètres de routes asphaltées et 235 kilomètres de voies secondaires reliant les villages entre eux. Dans l'ensemble, le réseau routier est en mauvais état parce que trop ancien, endommagé par les cyclones et mal entretenu. En 2008 par exemple, on a signalé le mauvais état des routes dans les régions de Fagaima et d'Ottoville où de fortes pluies ont causé des inondations incessantes qui ont entraîné la dégradation des routes²⁴. Selon la Puissance administrante, divers projets d'infrastructure étaient en cours d'exécution en 2008, notamment le revêtement du tronçon Avau-aéroport, le projet de protection de la côte de Vatia, les travaux routiers sur les axes Aoa, Hüli, Masefau, Taputimum, Fagatogo-Pago Pago, les travaux de réfection à la suite d'un glissement de terrain de Fagasa, ainsi que des projets de drainage et le projet routier de la région de la Baie⁵.

²² Conseil consultatif des Samoa américaines pour les questions économiques, « A focused collaborative approach to economic development » (juin 2008), à consulter sur le site <http://americanasamoa.gov/fcaed.pdf>.

²³ American Samoa, Government weekly newsletter, 28 mai 2008.

²⁴ *Samoa News*, 11 juin 2008.

33. Le port de Pago Pago est un port en eau profonde opérationnel par tous les temps, l'un des meilleurs du Pacifique Sud et présente un intérêt stratégique au niveau de la région. Le bassin principal a 300 mètres de long et accueille des navires ayant un tirant d'eau jusqu'à une dizaine de mètres. Le port est doté de tous les équipements et installations portuaires nécessaires ainsi que d'un chantier de réparation disposant d'un slip de carénage d'une capacité de 3 000 tonnes.

34. Le territoire a quatre aéroports, situés dans les îles de Tutuila, d'Ofu, d'Olosega et de Ta'u. L'aéroport international de Pago Pago est la propriété du gouvernement du territoire, qui en assure la gestion. Le principal aéroport du territoire est desservi régulièrement par plusieurs compagnies qui relient les Samoa américaines à Hawaï et à la partie continentale des États-Unis, ainsi qu'à d'autres pays du Pacifique Sud. Inter-Island Airways assure des liaisons régulières avec les îles Ofu, Olosega et Ta'u. Depuis juillet 2008, une société privée assure des services de transport de passagers et de fret entre le territoire et le Samoa et effectue en moyenne trois vols par semaine.

35. Le territoire a quatre stations de radio et deux stations de télévision – l'une publique et l'autre privée –, de trois journaux de presse privés et d'un réseau de télécommunications privé. L'accès à Internet est assuré par l'American Samoa Telecommunications Authority, établissement semi-public.

E. Approvisionnement en eau, assainissement et autres services publics

36. La Compagnie d'électricité des Samoa américaines, entreprise publique, assure l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées et des déchets solides et la distribution de l'électricité sur cinq des sept îles. Elle approvisionne 90 % du territoire en eau potable à partir de puits, les 10 % restants étant desservis par des systèmes de villages périphériques. Selon la Puissance administrante, la Compagnie continuait de fournir au territoire des services publics de distribution fiables et efficaces²⁵. L'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis lui a accordé une subvention de 1,4 million de dollars pour relier les villages périphériques de Fagali'i, Malota et Fagamalo au réseau public d'adduction d'eau, ce qui permettra d'approvisionner en eau potable les villages à l'extrême ouest du territoire dont les systèmes ne sont pas encore aux normes établies par la loi fédérale sur la qualité de l'eau potable (*Safe Drinking Water Act*). Lorsque le projet sera achevé, toute l'île de Tutuila sera approvisionnée en eau potable par la Compagnie²⁵.

37. En octobre 2008, le Département de l'intérieur a accordé à la Compagnie d'électricité une subvention d'un montant de 250 000 dollars pour une étude sur la composition des déchets de la décharge de Futiga – élément essentiel d'un plan de la Compagnie qui prévoit notamment la construction d'un incinérateur intégré²⁶. En outre, au début de l'année, les Samoa américaines ont pris contact avec une entreprise énergétique privée et avec le Pacific Business Center Program de l'Université d'Hawaï afin d'exploiter des énergies de substitution et des énergies renouvelables et de faire appel à des technologies, méthodes et pratiques viables et

²⁵ Radio New Zealand International, 28 décembre 2008.

²⁶ *Samoa News*, 21 octobre 2008.

respectueuses de l'environnement qui pourraient être appliquées aux Samoa américaines afin de réduire leur dépendance à l'égard des combustibles carbonés²³.

V. Situation sociale

A. Généralités

38. Bien avant la découverte des Samoa américaines par le monde occidental au XVIII^e siècle, leurs habitants se transmettaient de génération en génération, pendant plus de 2 000 ans, un mode de vie appelé *fa'asamoa*. Celui-ci est fondé sur le principe du respect mutuel et du partage entre les *aiga* ou familles élargies, qui prêtent chacune allégeance à un *matai*. Le mode de vie des Samoa imprègne tous les aspects de la vie socioéconomique du territoire. Ainsi qu'il est indiqué à la section III du présent document d'information, le système communautaire traditionnel des Samoa américaines contribue, estime-t-on, au maintien de la cohésion sociale et à la promotion du bien-être économique. De temps en temps, la succession d'un *matai* est contestée et l'affaire est portée devant la Chambre des questions foncières et des titres. C'est ce qui s'est passé en 2008 dans une affaire concernant les familles de l'île Aunuu²⁷.

39. En 2008, le Parlement examinait les moyens de développer l'usage du samoan, pour l'enseignement dans les écoles publiques concurremment avec l'anglais²⁸.

B. Emploi et immigration

40. Selon les statistiques présentées dans le rapport descriptif définitif de 2005 sur le revenu et les dépenses des ménages aux Samoa américaines, qui a été remis au Département de l'intérieur le 29 décembre 2008, la population active comprenait environ 23 650 personnes de 16 ans et plus. Vingt et un mille deux cent quatre-vingt-dix personnes avaient un emploi, dont environ un tiers d'étrangers, notamment des citoyens de l'État indépendant du Samoa. Deux mille trois cent soixante personnes environ étaient au chômage, ce qui représentait un taux de chômage de 10 %⁵.

41. Dans le passé, les salaires minimaux applicables dans le territoire étaient arrêtés tous les deux ans, sur recommandation du Comité spécial (Special Industry Committee), dont les membres sont nommés par le Département du travail des États-Unis. Le 25 mai 2007, le Président des États-Unis a donné force de loi à une disposition aux termes de laquelle le salaire horaire minimum dans les Samoa américaines augmenterait automatiquement de 50 % par an jusqu'en 2014, pour toutes les branches d'activité (loi 110-28). La première augmentation a pris effet au moment de l'entrée en vigueur de la loi, le 24 juillet 2007 et la deuxième en mai 2008. Les salaires horaires s'établissent comme suit : fonctionnaires, 3,91 dollars; pêcheries, 4,26 dollars; transports maritimes et autres, 5,09 dollars; commerce de détail et de gros, et entreposage, 4,10 dollars; tourisme et voyages, 4,48 dollars⁵.

42. Par ailleurs, la loi 110-28 stipulait que le Département du travail des États-Unis devrait achever, le 25 janvier 2008, au plus tard, une étude sur les effets

²⁷ Ibid., 3 juillet et 29 août 2008.

²⁸ Ibid., 23 août 2008; et *Samoa Observer*, 7 octobre 2008.

probables des augmentations de salaires dans le territoire. Comme déjà indiqué à la publication de cette étude en janvier 2008, le représentant Faleomavaega et les dirigeants locaux ont déclaré que le rapport du Département du travail montrait clairement que de telles augmentations automatiques seraient nuisibles à l'économie des Samoa américaines. Tout au long de l'année 2008, ils ont continué à manifester leur inquiétude, notamment lors d'une audition tenue en février 2008 au Congrès par le Sous-Comité des affaires insulaires du Comité des ressources naturelles de la Chambre des représentants au sujet de l'augmentation du coût de la main-d'œuvre, du maintien de la clause d'augmentation automatique du salaire minimum et de l'effet qu'elle a eu et qu'elle aurait sur les affaires si son application n'était pas suspendue⁵. En février 2009, le Congrès des États-Unis a chargé le Government Accountability Office de faire rapport sur l'impact des augmentations passées et futures du salaire minimum²⁹.

43. Ainsi qu'on l'a indiqué précédemment, le Bureau des affaires insulaires a accordé au Gouvernement des Samoa américaines une subvention pour procéder à une enquête sur le réservoir de main-d'œuvre. D'après le rapport sur cette enquête, achevé en juin 2008, aux taux de salaire actuels, une nouvelle entreprise des industries de matière grise, comme par exemple un centre d'appels, pourrait trouver quelque 1 500 à 2 000 travailleurs qualifiés et disponibles, résidant dans le territoire³⁰.

44. Les Samoa américaines ont leurs propres lois sur l'immigration et les conditions d'admission des étrangers dans le territoire ne sont pas les mêmes que pour l'entrée aux États-Unis. Une nouvelle loi des Samoa américaines sur l'immigration a pris effet en 2003, donnant à l'Attorney General et non à un conseil désigné par le Gouvernement les pleins pouvoirs en la matière. Ce changement a permis à de nombreuses personnes qui vivaient dans le territoire depuis longtemps d'obtenir le statut de résident permanent (voir A/AC.109/2007/15).

C. Éducation

45. Aux Samoa américaines, l'instruction est obligatoire de 6 à 18 ans. Le système scolaire s'inspire largement de celui des États-Unis. Ainsi qu'on l'a indiqué précédemment, le territoire compte environ 200 écoles. Le Département de l'éducation des Samoa américaines assure un enseignement préscolaire, primaire, secondaire et professionnel, ainsi qu'un enseignement spécialisé pour enfants handicapés. Selon des informations parues dans la presse, en 2008, les enseignants du Département se répartissaient ainsi : 472 dans le primaire, 191 dans le secondaire, 18 dans l'enseignement professionnel, 202 dans l'enseignement spécialisé et 118 dans l'enseignement préscolaire³¹.

46. Le Community College des Samoa américaines offre des cycles de deux années d'études universitaires littéraires et scientifiques. Il offre également des programmes de formation professionnelle (commerce, emplois de bureau et soins infirmiers) débouchant sur des certificats d'aptitude et donne aux étudiants la possibilité de recevoir une bourse ou une aide financière. L'Université d'État de San

²⁹ *Samoa News*, 12 et 19 février 2009.

³⁰ *Pacific Magazine*, 18 mars 2008.

³¹ *Samoa News*, 6 février 2009.

Diego offre à Tutuila des programmes d'études qui permettent aux étudiants samoans d'obtenir un diplôme du niveau de la licence ou de la maîtrise sans avoir à quitter le territoire. Le taux d'alphabétisation est d'environ 97 %.

47. Le gouvernement du territoire a indiqué que le College Access Challenge Grant Program du Département de l'éducation des États-Unis avait accordé à l'American Samoa Community College une subvention de 300 000 dollars pour une période d'un an. Ce don permettra de financer le remboursement des prêts étudiants contractés par des emprunteurs exerçant des professions très demandées sur le territoire, enseignant ou infirmier par exemple³².

48. Ainsi qu'on l'a déjà indiqué, le 14 janvier 2008, le gouvernement du territoire a annoncé qu'il envoyait au *Fono* un projet de loi sur la revalorisation de la fonction enseignante. Le Gouvernement espérait ainsi assurer une juste rémunération aux enseignants du territoire. Le 9 juin 2008, le Gouverneur a signé la loi sur la revalorisation de la fonction enseignante, qui augmentait le salaire des enseignants des établissements publics. La loi est entrée en vigueur en juillet 2008 et a permis d'accorder à environ 400 enseignants leur première augmentation depuis plus de 10 ans³³.

D. Santé publique

49. En 2008, l'espérance de vie était estimée à 76 ans environ (73 pour les hommes et 80 pour les femmes) dans le territoire. Le taux de natalité annuel était d'environ 21 pour 1 000 habitants et le taux de mortalité annuel d'environ 3 ‰. Comme déjà indiqué, le taux de fécondité était de trois enfants par femme.

50. En 2008, il y a eu une épidémie de dengue dans les Samoa américaines. Six cent soixante-sept cas ont été enregistrés. Si 11 cas seulement ont été enregistrés entre janvier et juin, le pic a été atteint en novembre, avec 224 cas. Au total, 96 cas ont été confirmés en décembre puis 80 en janvier 2009, ce qui révèle une tendance à la baisse. Selon les responsables des services de santé, cette tendance devrait se maintenir puisque la campagne de prévention et d'élimination de la dengue lancée en décembre se poursuit. Les malades arrivent maintenant à se soigner chez eux³⁴.

51. Selon les médias en 2007, plus de 6 779 individus à faible revenu – femmes enceintes ou venant d'accoucher, allaitantes ou non et enfants de 5 ans ou moins – exposés à un risque de malnutrition ont bénéficié d'une alimentation complémentaire et d'une éducation nutritionnelle ou bien ont été aiguillés vers des services de soins³⁵. Selon des statistiques citées en octobre 2008 par la Première dame du territoire, un lycéen sur trois avait bu au moins un verre d'alcool au cours des trois jours précédents; un jeune homme sur cinq se livrait à des excès de boisson tandis qu'un jeune homme sur deux avait participé à une bagarre au cours des 12 mois précédents. La consommation d'alcool des mineurs se traduisait également par une augmentation de la violence dans les écoles, des agressions, du harcèlement d'écoliers, des dépressions voire des suicides chez les adolescents. De fait, la

³² American Samoa, Government Weekly Newsletter, 21 janvier 2009.

³³ Communiqué de presse du Bureau du Gouverneur des Samoa américaines, 5 juin 2008; *Honolulu Advertiser*, 10 juin 2008; et Radio New Zealand International, 23 juillet 2008.

³⁴ *Samoa News*, 6 février 2009.

³⁵ *Ibid.*, 6 juin 2008.

Première dame du territoire a relevé que jusqu'à 30 %, soit près d'un tiers, des enfants des Samoa américaines buvaient de l'alcool avant l'âge de 13 ans, soit avant d'entrer en huitième année de scolarité³⁶.

52. Le Lyndon Baines Johnson Tropical Medical Center, principal hôpital, semi-public, du territoire, compte 150 lits et 25 médecins. Des services médicaux, dentaires et pharmaceutiques sont assurés 24 heures sur 24 dans le territoire. Le 12 janvier 2009, dans son discours sur l'état du territoire, le Gouverneur a annoncé que des dispensaires avaient été ouverts dans les îles de Ta'u et de Ofu, desservant les îles Manu'a. Comme on l'a déjà indiqué, les personnes gravement malades sont soignées à l'extérieur du territoire, pouvant être hospitalisées à Hawaïi, sur le continent américain ou en Nouvelle-Zélande. Le 9 octobre 2008, le cabinet indépendant qui a vérifié les comptes de l'hôpital a émis une opinion « sans réserve » pour l'année 2007 (une opinion « sans réserve » est considérée comme un *satisfecit*, le vérificateur des comptes n'ayant émis aucune réserve quant au rapport)³⁷.

E. Criminalité et système judiciaire

53. Selon les médias, les abus sexuels commis sur des mineurs augmentent chaque année sur le territoire, la majorité des cas se produisant au sein de la famille. Selon le chef du bureau des enquêtes criminelles des Samoa américaines, en 2007, jusqu'à 90 % des affaires d'abus sexuels sur des mineurs n'ont pas été déclarées à la police³⁸. Pour ce qui est de la toxicomanie, le juge John L. Ward II a indiqué, lors du Sommet de la jeunesse des Samoa américaines, qui s'est tenu en octobre 2008, qu'elle était devenue ces dernières années la menace la plus grave pour les Samoa américaines³⁹.

54. En ce qui concerne les affaires judiciaires, ainsi qu'on l'a déjà signalé, le Government Accountability Office a mené une étude approfondie du système judiciaire des Samoa américaines. Dans le rapport qu'il a publié en juin 2008 sur des questions liées à des modifications éventuelles du système actuel du règlement des affaires de droit fédéral, pour lequel plusieurs agences fédérales ont fourni des informations, le Government Accountability Office proposait en gros trois formules : créer un tribunal de district fédéral, conformément aux dispositions de la Constitution des États-Unis; créer un tribunal de district fédéral qui serait une division du tribunal fédéral d'Hawaïi; ou étendre la juridiction fédérale de la Haute Cour des Samoa américaines⁴⁰. Il a néanmoins également souligné que l'un des arguments était le risque de voir un tribunal fédéral porter atteinte tant à la culture et aux traditions locales qu'aux droits et au régime foncier de la population des Samoa américaines⁴⁰. Après avoir examiné le rapport, le représentant Faleomavaega l'a déclaré incomplet puisqu'il ne présentait ni analyse des coûts, ni analyse comparative adéquate⁵.

55. En septembre 2008, le Sous-Comité des affaires insulaires de la Chambre des représentants a tenu une audition de contrôle sur le rapport du Government Accountability Office, des déclarations écrites ayant été soumises par le Président

³⁶ Ibid., 15 octobre 2008.

³⁷ Ibid., 9 octobre 2008.

³⁸ *Atlantic Free Press*, 4 juillet 2008.

³⁹ *Samoa News*, 21 octobre 2008.

⁴⁰ Ibid., 2 juillet 2008.

de la Haute Cour, le juge F. Michael Kruse, le Gouverneur Togiola Tulafono, le Président du Sénat, Lolo M. Moliga, le speaker de la Chambre des représentants, Savali Talavou Ale, et le représentant du Département de l'intérieur des États-Unis⁴¹. Le juge Kruse a dit qu'une solution simple consisterait à demander au Congrès, ou au Département de l'intérieur, de créer sur le territoire un bureau du procureur fédéral chargé de poursuivre toute activité criminelle, qu'elle tombe sous le coup de la loi locale ou de la loi fédérale, selon la procédure suivie localement par la Haute Cour. Le Gouverneur Togiola a souligné qu'il était essentiel de protéger le *matai* et le régime foncier. Les dirigeants du *Fono* préconisaient le maintien du système actuel. Si toutefois une intervention fédérale était inéluctable, ils ont recommandé que la juridiction de la Haute Cour soit étendue aux affaires fédérales. Le Directeur par intérim du Bureau des affaires insulaires du Département de l'intérieur a indiqué que le Département n'était pas opposé à un système qui permettait d'entendre plus efficacement les questions de droit fédéral se rapportant aux Samoa américaines³⁸.

VI. Protection de l'environnement et préparation en prévision des catastrophes

56. L'American Samoa Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement des Samoa américaines) est intégralement financée par l'Environmental Protection Agency des États-Unis (région 9), par le biais d'une subvention unique accordée chaque année aux programmes environnementaux. En 2008, cette subvention comportait les éléments suivants : *Clean Water Act* (loi sur la qualité de l'eau), *Safe Drinking Water Act* (loi sur l'eau potable), *Resource Conservation and Recovery Act* (loi sur la conservation et le rétablissement des ressources), *Clean Air Act* (loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique), *Federal Fungicide, Insecticide and Rodenticide Act* (loi fédérale sur les fongicides, les insecticides et les rodenticides) et *Beach Grant Act* (loi sur les dons pour la qualité des eaux de baignade). Pour bénéficier de ces financements, l'Agence des Samoa américaines doit se conformer à des normes techniques et environnementales spécifiques, énoncées dans les lois et règlements de l'Environmental Protection Agency. L'Agence des Samoa américaines a pour mission de protéger la santé des êtres humains et de préserver l'environnement : l'air, l'eau et les terres⁴².

57. Aux termes de l'*American Antiquities Act* des États-Unis (loi sur les monuments et sites historiques) de 1906, la Puissance administrante a créé dans les Samoa américaines le Rose Atoll Marine National Monument. La zone de l'atoll s'étend sur 34 837 kilomètres carrés. La pêche commerciale et la prospection minière y sont interdites. Ce récif corallien est un site de nidification pour la tortue verte qui est en voie de disparition, et une halte pour plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs⁴³.

58. S'agissant de préparation aux catastrophes, les Samoa américaines ont reçu des subventions fédérales d'un montant de 1 850 000 dollars du Department of Homeland Security (Département de la sécurité du territoire) au titre du State

⁴¹ Ibid., 21 juillet 2008.

⁴² Site du Gouvernement des Samoa américaines : <http://www.americansamoa.gov/departments/agencies/epa.htm>, le 6 février 2009.

⁴³ Radio New Zealand International, 13 mai 2008; *Samoa News*, 29 août 2008; et <http://www.doi.gov/oia/press/2009/01062009.html>.

Homeland Security Grant Program (programme de sécurité du territoire) en vue de développer les capacités locales grâce à la planification, l'acquisition de matériel et des activités de formation. Toutefois, ces fonds ne peuvent pas être utilisés tant que le gel des fonds de la sécurité intérieure n'est pas levé. Le gel fait suite à un audit effectué par le Bureau de l'Inspecteur général du Département de la sécurité intérieure, qui a relevé plusieurs anomalies dans les dépenses engagées les années précédentes. Ce gel des fonds a également entraîné l'arrêt du projet d'assainissement de la rivière de Pago Pago, projet d'un montant de plusieurs millions de dollars, qui avait bénéficié, il y a environ deux ans, d'une subvention de la Federal Emergency Management Agency (FEMA), qui relève maintenant du Département de la sécurité intérieure⁴⁴.

59. En octobre 2008, les Samoa américaines ont participé à un exercice de simulation d'alerte au tsunami dans toute la région du Pacifique, appelé le « Exercise Pacific Wave 08 », organisé sous l'égide de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis⁴⁵.

VII. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

60. Les Samoa américaines sont membre associé de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique depuis 1988. Les conventions internationales du travail et les recommandations internationales du travail sont applicables dans le territoire. Les Samoa américaines sont membre de plusieurs organes régionaux d'organisations du système des Nations Unies, dont le Bureau régional du Pacifique occidental de l'OMS et le Centre régional du Pacifique occidental pour la promotion de la planification et des études appliquées en matière d'environnement, qui relève également de l'OMS.

61. Les Samoa américaines sont membre de plusieurs organisations régionales, dont la Commission du Pacifique Sud, le Conseil du développement du bassin du Pacifique, la Fondation pour le développement de la pêche au thon dans le Pacifique, l'Association des îles du Pacifique, le Bureau Asie-Pacifique Sud d'éducation des adultes, l'Association Asie-Pacifique pour les voyages, le Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement, la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées et le Conseil des arts du Pacifique. Elles font également partie d'organisations américaines comme la National Governors' Conference et la Western Governors' Conference. Le Gouvernement des Samoa américaines a signé des mémorandums d'accord en vue d'une coopération économique avec les Gouvernements du Samoa et des Tonga et envoyé des missions commerciales dans d'autres pays du Pacifique.

62. Ainsi qu'on l'a déjà signalé, en 2006, les Samoa américaines ont retiré leur candidature au statut d'observateur auprès du Forum des îles du Pacifique, le Département d'État des États-Unis s'étant opposé à cette candidature. Rien n'indique que les Samoa américaines pourraient devenir membre associé du Forum en 2008.

⁴⁴ *Samoa News*, 28 juillet 2008.

⁴⁵ *Ibid.*, 23 octobre 2008.

63. Les Samoa américaines sont membre du Secrétariat de la Communauté du Pacifique.

VIII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

64. Le chapitre II du présent document décrit l'évolution de la situation aux Samoa américaines en ce qui concerne l'avenir politique du territoire.

B. Position de la Puissance administrante

65. Dans une lettre datée du 2 novembre 2006 adressée au représentant Faleomavaega, le Secrétaire d'État adjoint aux affaires législatives a défini la position du Gouvernement des États-Unis sur le statut des Samoa américaines et des autres régions insulaires des États-Unis, position qui a été maintenue en 2008. Selon cette lettre, le statut des régions insulaires et leurs liens politiques avec le Gouvernement fédéral constituaient une question interne aux États-Unis que le Comité spécial n'avait pas vocation à examiner. Le Comité spécial n'avait pas compétence pour modifier de quelque manière que ce soit la relation qui existait entre les États-Unis et ces territoires, ni mandat pour engager des négociations avec les États-Unis au sujet du statut de ces régions. Le Secrétaire d'État adjoint ajoutait que, compte tenu de l'obligation que lui impose la Charte des Nations Unies de communiquer régulièrement au Secrétaire général des renseignements statistiques et autres de nature technique relatifs aux conditions économiques, sociales et sur le plan éducatif dans le territoire, le Gouvernement fédéral fournissait au Comité spécial des mises à jour annuelles sur les territoires des États-Unis, à la fois pour démontrer sa coopération en tant que Puissance administrante et pour corriger toute erreur dans les informations que le Comité a reçues d'autres sources.

C. Résolutions adoptées par l'Assemblée générale

66. Le 5 décembre 2008, l'Assemblée générale a adopté, sans les mettre aux voix, les résolutions 63/108 A et B sur la base du rapport du Comité spécial (A/63/23) et de son examen ultérieur par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (voir A/63/408). La section I de la résolution 63/108 B concerne les Samoa américaines. Aux termes du dispositif de ladite section, l'Assemblée générale :

1. *Se félicite* des travaux du gouvernement et du parlement du territoire concernant les recommandations faites par la Commission d'étude du statut politique futur en prévision de la réunion d'une convention constituante chargée d'examiner les questions relatives au statut futur des Samoa américaines;

2. *Insiste* sur l'importance de l'invitation précédemment faite au Comité spécial par le Gouverneur des Samoa américaines à envoyer une mission de visite dans le territoire, demande à la Puissance administrante de faciliter une telle mission, si tel est le souhait du gouvernement du territoire, et prie le Président du Comité spécial de prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet;

3. *Prie* la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités visant à mettre en œuvre le programme de sensibilisation de la population recommandé par la Commission d'étude du statut politique futur dans son rapport de 2007, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande.
